

TOUL EMPLOI

Emploi, Formation, Carrière

L'actualité > [Le zoom](#)

Publié le dimanche 26 juin 2016 à 10h02min par [Agnès Fremiot](#)

Le Fongecif Midi-Pyrénées présente sa nouvelle mission de responsable qualité

> Afin d'aider les organismes de formation à s'adapter aux nouvelles exigences du décret qualité du 30 juin 2015, le Fongecif les a réunis la semaine dernière à Diagora pour leur présenter ce dispositif.



Le Fongecif Midi-Pyrénées organisait, le 14 juin dernier à Labège, une rencontre afin de présenter aux structures de l'emploi et la formation le décret sur la qualité de la formation, et plus particulièrement la manière dont il s'est emparé de cette nouvelle action. « Depuis 2015, les missions du Fongecif se sont élargies pour se mettre plus globalement au service des projets professionnels avec le conseil en évolution professionnelle (CEP) et le compte personnel de formation (CPF). De financeur, il est devenu aujourd'hui l'accompagnateur des bénéficiaires. De ces nouvelles obligations découle maintenant celle d'évaluer la qualité des formations que nous finançons et, pour nous positionner dans ce rôle, nous travaillons en partenariat avec les organismes dédiés », explique Christine Vo Van, la directrice du Fongecif Midi-Pyrénées.

Il est ainsi la première structure de financement à déployer ce genre d'action sur son territoire. « Concrètement, ce décret a pour objectif d'évaluer les actions de formation afin de déterminer si elles sont efficaces. Il vise à renforcer l'efficacité du système et à sécuriser l'emploi », souligne Marie Goxe, responsable qualité des organismes de formation au Fongecif Midi-Pyrénées.

Six critères d'évaluation

Les critères stipulés pour évaluer le niveau de qualité sont au nombre de six : l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ; l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ; l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ; la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ; les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ; et la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

« Ces exigences ne sont pas vraiment nouvelles sur le fond, mais nous nous devons de rassurer les organismes et de leur proposer une vision "digérée" du décret et de ses impératifs », explique Marie Goxe. L'objectif des rencontres était donc d'éclairer les acteurs sur la nouvelle mission du Fongecif Midi-Pyrénées, et de leur permettre d'avoir les bons réflexes. « Nous souhaitons leur expliquer comment nous allons mener cette nouvelle action, et leur donner les outils pour

s'approprier l'évaluation. L'idée est de s'en imprégner et de le mettre en place progressivement. » Des éléments sur ce dispositif vont également être mis à leur disposition sur le site Internet du Fongecif.

Agnès Frémiot

Sur la photo : Patrice Kaminski, président du Fongecif Midi-Pyrénées, Martine Le Guennec, sa vice-présidente, Alice Bisson sa chargée de communication, et Christine Vo Van, sa directrice, le 14 juin à Diagona. DR.